

Adélard Langevin et l'érection de l'archidiocèse de Winnipeg

Robert Choquette

Volume 28, numéro 2, septembre 1974

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/303348ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/303348ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Choquette, R. (1974). Adélard Langevin et l'érection de l'archidiocèse de Winnipeg. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 28(2), 187–207.
<https://doi.org/10.7202/303348ar>

ADÉLARD LANGEVIN ET L'ÉRECTION DE L'ARCHIDIOCÈSE DE WINNIPEG

ROBERT CHOQUETTE

Département de sciences religieuses
Université d'Ottawa

Depuis sa nomination au siège archiepiscopal de Saint-Boniface en 1895, Adélarde Langevin s'était montré un digne successeur de Monseigneur Taché. En attirant de nouveaux effectifs religieux dans son immense diocèse et en fondant de nombreuses œuvres et de nouvelles paroisses, il avait d'abord réussi à dominer le flot d'immigrants qui déferlait sur l'Ouest canadien. Mais les choses se gâtèrent à partir de 1905. A l'instar de ce qui s'était passé en Ontario, les catholiques franco-manitobains durent faire face à une minorité de catholiques anglophones de Winnipeg qui se montraient de plus en plus insatisfaits ou mécontents de l'administration de l'archevêque de Saint-Boniface.

I — Les débuts d'un conflit: l'érection de nouvelles paroisses à Winnipeg

Le premier signe d'insatisfaction fut donné lors de la visite du Délégué apostolique, Mgr Sbarretti, à Winnipeg en 1904.¹ Le Délégué fut saisi de certains griefs d'un groupe d'anglophones de la paroisse St. Mary. Peu de temps après, l'archevêque de Saint-Boniface annonça l'érection d'une nouvelle paroisse de langue française à Winnipeg, paroisse dont le territoire serait surtout taillé à même celui de la paroisse de l'Immaculée-Conception.

L'abbé A.-A. Cherrier, curé de la paroisse anglophone de l'Immaculée-Conception, fit aussitôt appel au Délégué apostolique contre la décision de son archevêque, qui n'avait pas tenu compte de ses objections à ce projet.²

Cherrier n'était pas le seul à protester. M. J. K. Barrett, un pilier de l'Eglise locale, et celui qui avait porté la cause scolaire

¹ Archives de l'archevêché de Saint-Boniface [désormais AASB], lettre, D. Guillet, o.m.i. à A. Langevin, [Saint-Boniface], le 27 novembre, 1906, M.S., 2 p.

² AASB, lettre, D. Sbarretti à A. Langevin, Ottawa, le 25 janvier, 1905, M.S., 2 p., no 1588.

de la minorité catholique devant les tribunaux en 1892, s'engagea lui aussi dans une controverse avec l'archevêque. Fort d'avoir toujours appuyé et défendu ses frères canadiens-français dans les journaux comme sur la tribune, Barrett prétendit que Winnipeg avait des besoins beaucoup plus pressants que celui d'une nouvelle église canadienne-française. D'après la liste publique de ceux qui contribuèrent à la quête de Noël à St. Mary, Barrett calcula que sur un grand total de plus de mille dollars seule la minime somme de cent dollars avait été donnée par les Canadiens français. Bien plus, une bonne moitié de cette somme provenait de familles qui ne se joindraient pas à la nouvelle paroisse française. Comment donc défrayer les coûts de la nouvelle église ?³

Le Délégué apostolique pressa Langevin de questions. Annonçant qu'il avait reçu une autre protestation, Sbarretti s'inquiéta de ce que les journaux rapportaient. Était-il exact que le nouveau terrain avait coûté dix-huit mille dollars, que l'édifice coûterait cent mille dollars et que plusieurs Canadiens français riches et influents s'opposaient au projet ? L'Evêque pouvait-il forcer des Canadiens français à quitter leur paroisse pour s'intégrer à une autre ? Le Délégué réitéra ses conseils de prudence et d'extrême pondération.⁴

D'après la correspondance échangée entre Cherrier, Langevin et Sbarretti, les deux parties intéressées ne s'entendaient ni sur les statistiques, ni sur l'interprétation de ces statistiques. Les chiffres variaient quant au nombre de familles qui seraient affectées par la division de la paroisse et quant aux revenus que perdrait la paroisse de l'Immaculée-Conception.⁵

La querelle allait se résoudre par un compromis : le nombre de familles qui changerait de paroisse serait limité. Quoiqu'on

³ AASB, lettre, J. K. Barrett à A. Langevin, Winnipeg, le 23 janvier, 1905, 4 p.

⁴ AASB, lettre, D. Sbarretti à A. Langevin, Ottawa, le 28 janvier, 1905, M.S., 2 p., lettre no 1599.

⁵ AASB, lettre, D. Sbarretti à A. Langevin, Ottawa, le 10 février, 1905, M.S., 4 p., lettre no 1648. — lettre, D. Sbarretti à A. Langevin, Ottawa, le 16 février, 1905, M.S., 1 p., lettre no 1667. — lettre, [D. Sbarretti] à A. A. Cherrier, Ottawa, le 5 mars, 1905, M.S., copie, 1 p., lettre no 1749. — lettre, D. Sbarretti à A. Langevin, Ottawa, le 10 mars, 1905, M.S., 1 p., lettre no 1749. — lettre, [A. Langevin] à D. Sbarretti, Saint-Boniface, mars, 1905, 4 p., copie. — lettre, A. A. Cherrier à A. Langevin, Winnipeg, le 11 mars, 1905, M.S., 4 p. — lettre, D. Sbarretti à A. Langevin, Ottawa, le 25 avril, 1905, M.S., 1 p. — lettre, D. Sbarretti à A. Langevin, Ottawa, le 6 août, 1907, M.S., 2 p. — lettre, A. A. Cherrier à A. Langevin, Winnipeg, le 20 février, 1906, M.S., 2 p.

eût trouvé une solution heureuse à cette petite querelle, celle-ci était un signe avant-coureur de difficultés plus graves qui allaient surgir par la suite. Il y avait au Manitoba une tension continuelle dans les relations entre les catholiques francophones et anglophones.

C'est en décembre 1906, qu'allait paraître au grand jour le mécontentement d'un groupe de catholiques anglophones de Winnipeg. Il fut provoqué par la diffusion à Winnipeg⁶ d'une brochure anonyme publiée en septembre précédant par des catholiques irlandais mécontents de l'Université d'Ottawa et intitulée "A Searchlight Showing the Need of a University for the English Speaking Catholics".⁷ Plusieurs assemblées de catholiques anglophones de Winnipeg s'ensuivirent, la plus importante ayant eu lieu le dimanche 25 novembre.⁸ L'assemblée des paroissiens de St. Mary's créa un comité chargé de présenter dans une pétition les revendications du groupe à l'archevêque.⁹

Le dimanche 2 décembre 1906, Mgr Langevin accueillit chez lui le groupe qui lui fit les demandes suivantes: érection d'un diocèse à Winnipeg et nomination d'un évêque suffragant anglophone à ce siège; établissement à Winnipeg d'un collège pour les catholiques anglophones de l'Ouest canadien, sous la direction de professeurs anglophones et avec programmes d'études en anglais; augmentation du nombre des paroisses de langue anglaise à Winnipeg; enfin, nomination d'un clergé anglophone à St. Mary ainsi qu'à toute autre paroisse où les catholiques anglophones étaient en majorité.

En expliquant leurs griefs, les pétitionnaires déclaraient qu'à deux exceptions près, les curés de la paroisse St. Mary avaient toujours été francophones, alors que c'était une paroisse exclusivement de langue anglaise. En 1904, notaient-ils, l'archevêque avait immédiatement donné suite à une pétition des

⁶ AASB, lettre, D. Guillet, o.m.i., à A. Langevin, Winnipeg, le 27 novembre, 1906, M.S., 2 p.

⁷ R. Choquette, *The Roman Catholic Church and English-French Conflict in Ontario: 1897-1927* (thèse de doctorat, Université de Chicago, 1972).

⁸ [F. W. Russell], "Report of the Committee who waited on His Grace the Archbishop of St. Boniface", [Winnipeg, December 1906], Archives de l'archevêché de Winnipeg [désormais AAW], copy, 13 p.

⁹ Les membres du comité étaient T. D. Deegan, N. Bawlf, E. Cass, Dr. J. K. Barrett, Dr. J. E. McKenty, R. Driscoll, N. McManus, J. E. O'Connor, J. J. Bugee, E. R. Dowdall, F. W. Russell — cf. AASB, lettre, F. W. Russell à A. Langevin, Winnipeg, le 27 novembre, 1906, 2 p.

francophones en érigeant la paroisse française du Sacré-Cœur. Ils soulignaient enfin que les nombreux immigrants de nationalité allemande, polonaise ou ruthène, ne parleraient probablement que l'anglais dans quelques années.¹⁰

L'archevêque leur répondit que, depuis deux ans, ils étaient desservis à St. Mary par deux prêtres anglophones (les pères Cahill et O'Dwyer). Quant aux nouvelles paroisses de langue anglaise, il y travaillait depuis déjà trois ans, ayant acheté des terrains pour la somme de 40,000 dollars et cherchant des prêtres pour prendre charge des futures paroisses. Le Collège de Saint-Boniface répondait aux besoins puisque le corps professoral jésuite était compétent et que les résultats des concours annuels avec les autres collèges formant la fédération de l'Université civile du Manitoba prouvaient "la supériorité" de l'éducation qu'on y donnait. On y accueillait deux cents élèves en 1906 et depuis cette année-là les élèves anglophones bénéficiaient d'un cours spécial. Langevin n'était pas opposé "en principe" à un collège exclusivement anglais à Winnipeg, mais il ne croyait pas le moment venu de l'établir en raison du coût d'un établissement du genre.

L'archevêque jugea cependant tout à fait irrecevable la demande d'un évêque suffragant de langue anglaise avec siège à Winnipeg. C'était, pour lui, le comble de l'audace de la part des pétitionnaires et une insulte personnelle à son endroit. D'ailleurs cette question, pensait-il, relevait exclusivement du Souverain Pontife. De plus, il trouvait malhonnête et perfide le préjugé voulant que les prêtres séculiers irlandais ne veuillent pas venir dans le diocèse tant qu'il n'y aurait pas d'évêque de langue anglaise. Il insistait en disant que :

en outre la raison pour laquelle les Irlandais sont si peu venus en ce pays, c'est d'abord, qu'ils n'aimaient pas le drapeau britannique puis ils redoutaient la misère et surtout ils n'ont pas eu de prêtres prêts à se dévouer pour partager les souffrances des colons débutants. En effet, on sait... que votre clergé n'est pas missionnaire, et maintenant qu'ils voient de bonnes paroisses fondées autrefois dans la pauvreté par des religieux, ils les convoient.¹¹

¹⁰ AASB, T. D. Deegan, et al.. Petition to ... A. Langevin, Winnipeg, le 25 novembre, 1906, 5 p.

¹¹ AASB, A. Langevin, "Mémoire au sujet de la délégation de quelques Irlandais (11) de la paroisse de Sainte Marie de Winnipeg, le 2 décembre 1906", Saint-Boniface, le 11 janvier, 1907, 6 p. — Une deuxième édition de ce mémoire sera préparée le 8 décembre 1907 — cf. AASB, A. Langevin, "Mémoire..." 2e édition, Saint-Boniface, le 8 décembre, 1907, 6 p.

Enfin, Langevin signalait que sur un total d'environ cent mille fidèles dans son diocèse, cinquante mille étaient de langue française, trente mille de langue slave (Polonais et Ruthènes), sept mille de langue anglaise, et dix mille de langue allemande. Le reste (3,000) était composé de Hongrois, de Flamands, etc.¹² Pour ce qui était de la ville de Winnipeg, les chiffres pour les six paroisses se répartissaient comme suit:

St. Mary (Anglais)	600 familles	3,000 âmes
Im.-Conception (Anglais)	200 familles	1,000 âmes
Saint-Esprit (Polonais)	600 familles	3,000 âmes
Saint-Joseph (Allemands)	400 familles	2,000 âmes
Saint-Nicolas (Ruthènes)	700 familles	4,000 âmes
Sacré-Cœur (Français)	200 familles	<u>1,000 âmes</u>
Total		14,000 âmes ¹³

Langevin écrivait donc à Monseigneur Bégin de Québec: "J'ai quatre diocèses dans un !... Au moins si je n'ai pas le bonheur d'être un English-Speaking bishop 'I am a bishop speaking English'." ¹⁴

Le lendemain de la rencontre avec le comité des anglophones, l'archevêque suggéra au curé Cherrier de l'Immaculée-Conception de convoquer une réunion de ses paroissiens afin de démontrer que tous les Irlandais ne partageaient pas l'avis des pétitionnaires.¹⁵ Cherrier refusa la suggestion ne croyant "pas le moment opportun pour tenter d'amener les paroissiens de l'Immaculée-Conception à faire une contre-pétition". De plus, il avertit Langevin qu'un de ses paroissiens lui avait affirmé que le Délégué apostolique appuyait les contestataires dans leurs revendications.¹⁶ Un seul catholique anglophone écrivit à l'archevêque annonçant qu'il se dissociait des contestataires et affirmant que lui et sa famille étaient tout à fait satisfaits du clergé de la

¹² *Ibid.*, 1ère édition, 1.

¹³ *Ibid.*, 2e édition, 6.

¹⁴ AASB, lettre, A. Langevin à Mgr Bégin, [Saint-Boniface], le 3 décembre 1906, M.S., 4 p.

¹⁵ AASB, lettre, A. Langevin à A. A. Cherrier, [Saint-Boniface], le 3 décembre, 1906, M.S., 2 p.

¹⁶ AASB, lettre, A. A. Cherrier à A. Langevin, Winnipeg, le 6 décembre 1906, M.S., 2 p.

paroisse St. Mary.¹⁷ Devant une opposition aussi manifeste, Langevin avisa l'abbé Cherrier, le 16 décembre 1906, de l'érection de deux nouvelles paroisses à Winnipeg, le décret d'érection devant être lu en chaire le dimanche 23 décembre.¹⁸ L'archevêque avait ainsi la conviction d'avoir fait tout son devoir; ¹⁹ il pouvait même écrire près de deux mois plus tard: "Nos Irlandais ici ne disent plus rien." ²⁰

Le calme semblait donc rétabli lorsque Langevin reçut du Délégué apostolique, au mois d'août 1907, une missive lui annonçant que, quelque temps auparavant, la Délégation avait été saisie de demandes de deux nouvelles paroisses de langue anglaise à Winnipeg et que, tout dernièrement même, on avait réitéré les mêmes instances. Monseigneur Sbarretti demandait des renseignements précis, et voulait savoir ce qu'il était advenu de ces paroisses annoncées dans une lettre au Délégué plus de deux ans plus tôt.²¹ Trois mois plus tard, Monseigneur Sbarretti revenait à la charge, notant encore les instances réitérées auprès de la Délégation par des catholiques de Winnipeg "qui naturellement, disait-il, ont le droit d'avoir recours à l'autorité supérieure du Délégué et du Saint-Siège". Il signalait qu'on l'avait même invité à se rendre à Winnipeg pour enquêter et vérifier le bien-fondé des réclamations. Le Délégué était d'avis que les esprits étaient "tellement excités et déterminés" que des conséquences graves seraient à craindre si on tardait encore, d'autant que les contestataires s'engageaient à y mettre le prix, et que lui-même il aiderait à trouver les prêtres nécessaires.²²

Monseigneur Langevin se crut victime d'une campagne injuste, orchestrée par les Irlandais et appuyée par plusieurs "Knights of Columbus" et par le Délégué lui-même. Il trouvait ridicule d'établir une paroisse à Fort-Rouge (la deuxième paroisse anglaise en question), ce qui nécessiterait une dépense de \$25,000 à \$30,000 alors qu'on n'y comptait que 80 familles envi-

¹⁷ AASB, lettre, C. H. Forrester à A. Langevin, Winnipeg, le 6 décembre 1906, 1 p.

¹⁸ AASB, lettre, A. Langevin à A. A. Cherrier, [Saint-Boniface], le 16 décembre, 1906, M.S., 2 p.

¹⁹ AASB, lettre, A. Langevin à Card. Gotti, [Saint-Boniface] le 14 janvier, 1907, M.S., 2 p.

²⁰ AASB, lettre, A. Langevin à J. T. Duhamel, [Saint-Boniface], le 28 janvier, 1907, M.S., 2 p.

²¹ AASB, lettre, D. Sbarretti à A. Langevin, Ottawa, le 6 août, 1907, M.S., 2 p., lettre no 3508.

²² AASB, lettre, D. Sbarretti à A. Langevin, Ottawa, le 15 novembre, 1907, M.S., 2 p., lettre no 3742.

ron. "Faut-il faire pour les Irlandais ce qu'aucun évêque d'Amérique... n'a encore jamais fait?" Il regrettait amèrement que le Délégué favorisât les Irlandais et qu'il demandât des renseignements secrets à certains de ses prêtres. "Le but final serait de donner à Saint-Boniface un archevêque irlandais." Il ne comprenait pas comment les pétitionnaires pouvaient se plaindre de leur clergé alors que les prêtres de la paroisse St. Mary étaient soit des anglophones, soit des francophones qui s'exprimaient couramment en anglais (R. P. Cahill (curé), R. P. O'Dwyer (vicaire), R. P. Guillet, et R. P. Labonté). Il en était de même à l'Immaculée-Conception (A.-A. Cherrier (curé), M. Cooper (vicaire)).²³

Sbarretti n'y allait pas de mainmorte comme en témoigne sa correspondance avec Langevin,²⁴ à tel point que devant les pressions du Délégué, l'archevêque fit rédiger des rapports sur les fidèles qui seraient affectés par l'érection de la nouvelle paroisse. La paroisse projetée de Saint-Edouard desservirait 64 familles de langue anglaise, dont 34 enfants fréquentaient les écoles catholiques et 9 enfants, les écoles publiques. Soixante familles allemandes catholiques s'ajouteraient à celles-ci pour un total de 124 familles anglaises et allemandes.

Langevin n'apercevait aucun signe de mécontentement ni aucune menace pour la foi et il s'opposait à une enquête sur les lieux par le Délégué, y voyant une preuve de non-confiance à son endroit et à celui de ses curés, en plus d'assurer "le triomphe de quelques individus qui font du zèle à bon marché et qui veulent donner suite au mouvement Irlandais du mois de décembre dernier". Il comptait s'entendre avec les Jésuites pour la paroisse de Fort-Rouge et disposait d'un prêtre bilingue (anglais-allemand) pour Saint-Edouard. Il jugeait superflue l'intervention de Mgr Sbarretti et il demandait au Saint-Siège et à son Délégué de bien vouloir lui faire confiance comme à un archevêque soucieux du bien des âmes, plutôt que d'accorder foi à des racontars d'une poignée de laïcs animés d'un nationalisme étroit.²⁵

Le Délégué répondit en exprimant sa pleine confiance en Langevin tout en ajoutant: "J'espère qu'avant longtemps elle

²³ AASB, lettre, A. Langevin à l'abbé J. Prudhomme, [Saint-Boniface], le 19 novembre, 1907, M.S., 3 p.

²⁴ AASB, lettre, D. Sbarretti à A. Langevin, Ottawa, le 2 décembre, 1907, M.S., 1 p. — lettre, A. Langevin à D. Sbarretti, Saint-Boniface, le 7 décembre, 1907, copie, 1 p.

²⁵ AASB, lettre, A. Langevin à D. Sbarretti, Saint-Boniface, le 11 décembre, 1907.

[la paroisse de Fort-Rouge] sera un fait accompli." Il pria l'archevêque de procéder aussitôt que possible à l'érection d'une deuxième paroisse de langue anglaise (Saint-Edouard) et il l'avertissait que les contestataires avaient nommé, depuis plus d'un mois, un avocat à Ottawa "pour plaider leur cause et y insister".²⁶ Langevin réagit en faisant parvenir des copies de son mémoire sur la délégation irlandaise de 1906 et de sa longue réplique à Sbarretti concernant la question des deux nouvelles paroisses, aux cardinaux Merry del Val, secrétaire d'Etat au Vatican, et Gotti, préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande. Signalant à Gotti que les avocats des Irlandais trouvaient un point d'appui dans le Délégué "qui sembl[ait] avoir plus confiance en des laïques irlandais qu'en leur propre archevêque", il demandait au préfet de la Propagande "de vouloir bien [lui] procurer la paix en priant son Excellence Mgr Sbarretti de [le] laisser agir en conscience au meilleur de [sa] connaissance d'archevêque chargé des âmes, que ce soit des Irlandais, ou des Allemands ou des Canadiens-Français".²⁷ Langevin était d'avis que pour le Délégué ils habitaient "an English-speaking country".²⁸

Mais Sbarretti n'allait pas lâcher prise.²⁹ Quand il revint à la charge, Langevin lui répondit en des termes qui méritent d'être cités :

Un évêque a la liberté de gouverner son diocèse, surtout lorsqu'il s'agit de la question si importante et si complexe de l'érection des paroisses. Votre Excellence croit devoir me presser de lettres pour cette fameuse paroisse future de St. Edouard. Je me réserve le droit de juger moi-même quand le moment sera venu de l'ériger. Dans ces questions de paroisses nouvelles à Winnipeg j'ai lieu de croire qu'il y a eu influence d'une coterie, et Votre Excellence a paru mettre plus de confiance dans quelques individus ayant je ne sais quel avocat à Ottawa que dans l'archevêque. Votre Excellence peut compter sur mon plus grand respect, ma parfaite obéissance au Saint-Siège, et mon plus sincère dévouement; mais

²⁶ AASB, lettre, D. Sbarretti à A. Langevin, Ottawa, le 5 janvier, 1908, M.S., 2 p.

²⁷ AASB, lettre, A. Langevin à Card. Gotti, [Saint-Boniface], le 21 janvier, 1908, M.S., 3 p.

²⁸ AASB, lettre, A. Langevin à Mgr Bégin, [Saint-Boniface], le 11 février, 1908, M.S., 2 p.

²⁹ AASB, lettre, D. Sbarretti à A. Langevin, Ottawa, le 5 mars, 1908, M.S., 2 p., lettre no 4136.

je lui demande simplement, en retour de me traiter en évêque ayant la responsabilité des âmes.³⁰

Sbarretti ne voyait pas les choses du même œil. Souhaitant que Langevin accepterait d'adoucir son ton après mûre réflexion, le Délégué lui adressa une longue réplique. Reconnaissant le droit d'un évêque à gouverner son diocèse, il rappelait que cette liberté n'était pas absolue mais circonscrite par les lois ecclésiastiques et soumise à l'autorité supérieure. Or le Délégué apostolique avait pleine juridiction sur les fidèles et les provinces ecclésiastiques, et ce, au nom du Souverain Pontife et conformément au droit canonique. De plus, en vertu de Lettres apostoliques, le Délégué au Canada avait pour mandat non seulement de connaître et d'enquêter sur les choses du pays, mais aussi de juger de diverses questions et controverses. Le Délégué avait donc non seulement le droit, mais le devoir de connaître et de juger toute controverse qui était soumise légitimement à son tribunal.

Les catholiques de Winnipeg pouvaient de ce fait en appeler à l'autorité du Délégué du long délai mis par l'archevêque de Saint-Boniface à exécuter un décret de décembre 1906 concernant l'érection de deux paroisses. Le Délégué était alors tenu d'enquêter sur l'érection de Saint-Edouard et pouvait même juger de la question, mais il avait préféré agir par intervention amicale auprès de l'archevêque de Saint-Boniface. Puisque ce dernier ne semblait pas vouloir collaborer, Sbarretti lui déclarait qu'il allait trancher la question lui-même. Si Langevin avait des informations supplémentaires à donner, il devait le faire en moins de vingt jours. Le Délégué rappelait à Langevin que face à un supérieur, un sujet n'avait pas le droit de se "réserver" des décisions. De plus il affirmait juger des questions selon leurs mérites et non par "partisanerie", soulignant d'ailleurs qu'il ne s'agissait pas de savoir en qui il avait confiance, mais plutôt de décider si les délais dans l'exécution du décret d'érection de la paroisse Saint-Edouard étaient justifiés.³¹

L'été de 1908 ne semble pas avoir réconcilié les deux hommes d'Eglise,³² car en août, Sbarretti fit savoir à Langevin d'un ton

³⁰ AASB, lettre, A. Langevin à D. Sbarretti [Saint-Boniface] le 30 mars, 1908, cité dans — Lettre, D. Sbarretti à A. Langevin, Ottawa, le 16 avril, 1908, M.S., 5 p., lettre no 4259.

³¹ *Ibid.*

³² AASB, lettre, D. Sbarretti à A. Langevin, Ottawa, le 22 mai, 1908, M.S., 2 p., lettre no 4457; lettre, A. Langevin à D. Sbarretti, Montréal, le 26 mai, 1908, 1 p., copie. — lettre, D. Sbarretti à A. Langevin, Ottawa, le 30 mai, 1908, M.S., 2 p., lettre no 4481.

sec que tout comme il avait exposé le cas de la paroisse Saint-Edouard au cardinal Gotti, lui-même serait heureux d'avoir l'occasion de défendre sa position devant la Propagande.³³ Le Délégué paraît l'avoir emporté puisque la paroisse Saint-Edouard fut effectivement fondée en 1908 et l'abbé Gerritsma en devint le premier curé.³⁴

A l'automne de 1908, les pétitionnaires catholiques anglophones de 1906 avaient donc eu gain de cause sur un point important, soit l'érection de deux nouvelles paroisses de langue anglaise. La lutte allait dorénavant se porter sur la question de l'érection d'un diocèse avec siège à Winnipeg et titulaire anglophone.

II — La division de l'archidiocèse de Saint-Boniface

Le conflit suscité par l'érection de nouvelles paroisses à Winnipeg était une manifestation locale de l'antagonisme entre catholiques canadiens-français et canadiens-irlandais à l'échelle nationale. Pendant la première décennie du siècle, l'Université d'Ottawa et le Conseil des Ecoles séparées d'Ottawa connurent de semblables conflits. Mais la situation allait s'envenimer avec le Premier Concile plénier du Canada tenu à Québec en 1909, le Congrès eucharistique de Montréal de septembre 1910 et les nominations aux évêchés de Sault Ste-Marie et de London en Ontario des prélats D. J. Scollard (1904) et M. F. Fallon (1909) respectivement. La nomination de l'archevêque anglophone de Kingston, Charles Hugh Gauthier, au siège archiépiscopal d'Ottawa en 1910 allait rendre la mesure comble.³⁵ De 1910 à 1915, une lutte secrète mais vive entre les évêques francophones et anglophones fut menée à propos du choix des titulaires des évêchés nouvellement érigés de Régina et de Calgary. L'élu à Calgary, Mgr J. T. McNally, devint le premier évêque anglophone de tout le Nord-Ouest canadien si on exclut la Colombie britannique.

Adélard Langevin fut directement mêlé à tous ces conflits. Cet oblat, ancien professeur à l'Université d'Ottawa, était Canadien français et donc membre de la minorité francophone de

³³ AASB, lettre, D. Sbarretti à A. Langevin, Ottawa, le 14 août 1908, M.S., 1 p., lettre no 4763.

³⁴ AASB, "Mémoire sur les œuvres de paroisses, de presse catholique, d'éducation et de charité, dans le diocèse de Saint-Boniface, Manitoba", [Saint-Boniface], novembre 1910, p. 2.

³⁵ R. Choquette, *op. cit.*

l'Ouest canadien. Étant rattaché à l'épiscopat ontarien, il avait juridiction sur une partie du Nord-Ouest de l'Ontario. De plus, comme archevêque de Saint-Boniface, Langevin était non seulement le chef reconnu des catholiques de l'Ouest, mais aussi des Canadiens français catholiques. Ainsi vers 1913, il pouvait se dire convaincu de l'existence de complots fomentés par divers groupes politiques, ethniques ou ecclésiastiques, dans le but d'étouffer les catholiques et les Canadiens français partout en dehors du Québec.³⁶

La lutte allait bientôt reprendre au Manitoba. Entre septembre 1914 et juin 1915, le nouveau pape Benoît XV devait recevoir une longue pétition d'un groupe de catholiques anglophones de Winnipeg qui réclamaient un évêque anglophone pour l'archidiocèse de Saint-Boniface, alléguant qu'un prélat canadien-français ne pouvait pas ne pas pratiquer de discrimination à l'endroit de ses ouailles. Advenant l'impossibilité de donner suite à cette première requête, ils demandaient la division de l'archidiocèse et l'érection d'un diocèse suffragant, avec siège à Winnipeg et titulaire anglophone. Ce nouveau diocèse recouvrirait les villes de Winnipeg et Brandon ainsi que tout le territoire à l'ouest de la rivière Rouge et au nord de la rivière Assiniboine. Le but de cette division était d'annihiler "l'influence néfaste du nationalisme canadien-français".³⁷

Selon les pétitionnaires, les Canadiens français gonflaient les chiffres à leur avantage en estimant à environ 31,500 le nombre des catholiques francophones, à 10,000 les catholiques anglophones, les Polonais à 11,000 et les autres groupes ethniques à 8,000 âmes, ce qui donnait 60,500 catholiques de rite latin, sans compter quelque 39,000 catholiques uniates, les Ruthènes, qui n'étaient pas de rite latin et qui, d'ailleurs, avaient leur propre évêque depuis 1912. D'après le calcul des pétitionnaires, si l'on soustrayait les quelque 8,500 Métis que comprenait le total des 31,500 francophones il en résultait qu'il y avait, en 1914, 23,000 catholiques de langue française pour l'ensemble de l'archidiocèse de Saint-Boniface. Par contre le nombre des catholiques anglophones s'élevait à 26,000 âmes, plutôt qu'aux 10,000 signalés par les Canadiens français. Ils étaient répartis

³⁶ AASB. Correspondance Langevin.

³⁷ AAW, Pétition à 'Your Holiness', Winnipeg, [1914-1915], copie, 19 p. — Pétition à Benoît XV, Winnipeg, [1914-1915], 10 p. copie. La deuxième pétition semble une généralisation, moins rigoureuse, fondée sur la première.

comme suit: 16,000 à Winnipeg et 10,000 en dehors de la ville. Les catholiques anglophones représenteraient donc 30% du total (26,000), les francophones 27% (23,000), les Allemands 12% (10,000), les Polonais 18% (15,000), et les Métis 13% (11,000). Ces données tenaient compte de l'accroissement démographique qu'avaient connu tous les groupes depuis 1911, l'année du recensement. Les pétitionnaires ajoutaient que tous les francophones (y inclus les Métis) constituaient environ 40% du total de la population catholique alors que tous les autres groupes réunis, dont très peu ne comprenaient pas l'anglais, constituaient environ 60% des catholiques.

Analysant la nationalité du clergé de l'archidiocèse, les pétitionnaires calculaient que cent-quarante-six clercs sur cent-soixante-quatre, séculiers et religieux, étaient francophones, neuf anglophones, cinq polonais, deux allemands, un italien et un assyrien. Ils affirmaient que l'Ouest canadien était "essentiellement" un pays de langue anglaise et qu'une seule Eglise, un seul pasteur, une seule école, un seul enseignement, un seul collègue et une seule langue suffisaient. Ils signalaient que plusieurs catholiques subissaient l'école neutre depuis 1890, sauf ceux de langue française qui étaient regroupés en colonies homogènes dans les régions rurales, ce qui leur permettait, avec l'aide tacite du gouvernement provincial, d'avoir à toute fin pratique des écoles catholiques et françaises dans le système public. Les fidèles anglophones, eux, devaient se saigner à blanc pour entretenir des écoles privées catholiques, tout en payant leurs impôts scolaires pour le système public. La question des Ecoles du Manitoba, faisaient remarquer les pétitionnaires, ne serait jamais réglée tant que l'Eglise du Manitoba n'aurait pas un évêque soucieux de placer les intérêts de tous les catholiques au-dessus des conflits de nationalités. A la suite de la création des deux nouvelles provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan en 1905, ils croyaient que l'Acte d'extension du Manitoba de 1912 aurait pu établir un système scolaire autorisant les écoles séparées. Cependant, parce qu'une telle législation était moins favorable aux droits du français, les nationalistes (Langevin, en particulier) avaient, par leur inaction, préféré les lois manitobaines de 1890 et de 1897. Cette allégation était sans fondement.

Au chapitre des études supérieures on alléguait que le Collège de Saint-Boniface, dont le terrain et les immeubles avaient été légués aux catholiques par la Corporation archiépiscopale en 1887, était une institution presque exclusivement française

tout en s'affichant bilingue. Ses méthodes, son idéal, son milieu, son attitude, son atmosphère, en somme toute sa vie était française. Les jeunes catholiques anglophones étaient prévenus contre l'institution et préféraient étudier dans des collèges anglophones, neutres ou protestants. On dénonçait l'influence néfaste sur les catholiques anglophones de l'ascendance canadienne-française de la hiérarchie de l'Eglise de l'Ouest canadien. A preuve, la "West Canada Publishing Company" qui, en plus de la *North West Review*, publiait quatre journaux hebdomadaires en langues française, polonaise, allemande et ruthène. Le capital-actions de cette entreprise était détenu à 29.5% par les Oblats de Marie Immaculée, à 27.5% par l'archevêque de Saint-Boniface, à 16.6% par des laïcs de langue anglaise, à 18.2% par la paroisse St. Mary de Winnipeg, à 3.4% par des laïcs catholiques allemands, à 3% par des laïcs polonais et ruthènes et à 1.8% par des laïcs de langue française. Fort de ces chiffres on signalait que les laïcs catholiques anglophones détenaient 34.8% des parts (laïcs anglophones et paroisse St. Mary) alors que leurs collègues francophones n'en possédaient que 1.8%. L'élément francophone, sous la direction de Langevin, contrôlait pourtant le journal des catholiques anglophones car la part des Oblats, de l'archevêque et de la paroisse St. Mary (dirigée par les Oblats) s'élevait à 75.2%. L'archevêque était dénoncé comme l'ardent champion du nationalisme canadien-français et de la montée raciste. On digérait mal la publication par la *North West Review* d'une lettre d'un curé traitant de "menteur" Monseigneur Fallon, prélat bien aimé d'un grand nombre de catholiques anglophones. On ne prisait pas les critiques sévères que ce journal faisait de la thèse défendue par le cardinal Bourne à Montréal en 1910,³⁸ ni un autre article paru dans le numéro du 15 octobre 1910, alléguant que les catholiques anglophones avaient trompé Rome. Cette politique des chefs canadiens-français avait pour effet, non seulement de ne pas refléter l'opinion des fidèles anglophones, mais aussi de susciter un esprit d'hostilité chez les anglophones non-catholiques qui constituaient 80% de la population.

Traitant de la pénurie de prêtres de langue anglaise, les signataires de la pétition soulignaient la différence de mentalité et de tempérament "des deux races" et attribuaient la disproportion entre francophones et anglophones dans les rangs du clergé au nationalisme de Langevin, à son refus de chercher des prêtres de langue anglaise et à celui de plusieurs de ces derniers d'œuvrer

³⁸ R. Choquette, *op. cit.*

sous un évêque canadien-français. Un évêque anglophone pourrait obtenir tout le clergé anglophone désiré, à preuve le diocèse de S. Paul, Minnesota, où œuvraient de nombreux prêtres canadiens anglophones. Le vice fondamental dans l'état actuel des choses était le fossé infranchissable entre la mentalité et les idéaux "des deux races". A preuve la querelle entre la majorité des catholiques (clercs et laïcs) anglophones, d'une part, et l'épiscopat, d'autre part, au sujet du port public de la soutane par le clergé. S'appuyant sur les directives du Concile de Québec de 1909, l'Archevêque de Saint-Boniface l'exigeait, contrairement à la majorité des diocèses anglophones à travers le monde qui acceptait le costume "clergyman". Enfin on dénonçait la mainmise des francophones sur les institutions religieuses et les œuvres de charité et on prétendait même que Langevin refusait à des communautés non-francophones d'œuvrer sur son territoire.

* *

*

Malade depuis longtemps, Mgr Adélarde Langevin mourut en juin 1915. Au cours des sept dernières années, il avait poursuivi des démarches dans le but d'obtenir la nomination de son secrétaire, Arthur Béliveau, comme évêque auxiliaire. Il y réussit enfin en avril 1913.³⁹ Mgr Béliveau fut nommé administrateur de l'archidiocèse pendant la vacance du siège et, finalement, archevêque titulaire de Saint-Boniface lors du consistoire romain du 9 décembre 1915.⁴⁰

Mais la lettre avisant Béliveau de son élection contenait des nouvelles renversantes. Le même consistoire avait décrété l'érection d'une nouvelle province ecclésiastique en Saskatchewan, avec Régina comme siège métropolitain et le diocèse de Prince-Albert comme suffragant. Mgr Mathieu était nommé premier archevêque de Régina. Ce consistoire avait aussi décrété l'érection à Winnipeg d'un nouveau siège archiepiscopal, immédiatement rattaché au Saint-Siège et Mgr A. A. Sinnott en devenait le premier archevêque.

Un communiqué officiel publié par *l'Osservatore Romano* du 9 décembre 1915 annonça la nouvelle: les Franco-Manitobains

³⁹ AASB, lettre, P. F. Stagni à A. Langevin, Ottawa, le 17 avril 1913, 1 p., lettre no 10233.

⁴⁰ AASB, lettre, P. F. Stagni à A. Béliveau, Ottawa, le 18 décembre 1915, 1 p., lettre no 12888.

en furent stupéfaits, tandis que le parti anglophone s'en réjouit. Le journal précisait que la ligne de division serait la rivière Rouge et le lac Winnipeg; tout le territoire du Manitoba situé à l'Ouest de la rivière et du lac relèverait du nouvel archidiocèse alors que Saint-Boniface garderait tout le territoire à l'Est de la ligne.⁴¹

Immédiatement, des Canadiens français de Saint-Boniface protestèrent énergiquement auprès du pape Benoît XV. Saint-Boniface héritait d'une zone déserte et aride, d'"une région de marais, de roche, de sable, et d'eau" impropre à toute exploitation. L'archidiocèse perdait ses meilleures paroisses, la majorité de ses communautés religieuses, et les trois-quarts de son clergé paroissial. C'était la suppression virtuelle de l'archidiocèse, la disparition probable d'une Eglise à laquelle on ne laissait que le titre. Cette décision allait provoquer une crise aiguë susceptible de susciter des affrontements raciaux qui pourraient durer cinquante ans. Ils s'expliquaient ainsi :

Pour guérir un malaise suscité par un groupe peu nombreux mais fort remuant à Winnipeg on a recours à un remède infiniment pire que le mal. On fait passer 18,863 Canadiens-français sous la direction d'un évêque de langue anglaise, alors que ... ses ouailles de langue anglaise ne sont qu'au nombre de 9,845 ... Et le but de cette scission inexorable ! Satisfaire les ambitions nationales exagérées de six ou sept mille Irlandais catholiques bloqués dans la ville de Winnipeg ... L'injustice devient surtout criante quand on examine le territoire situé au sud de la rivière Assiniboine. La presque totalité de la population catholique de cette région est de langue française, — environ dix mille, contre quelques centaines de fidèles de langue anglaise.⁴²

Les protestataires suggéraient à Rome de laisser intact le territoire de Saint-Boniface et d'attribuer à Mgr Sinnott, déjà nommé, le rôle d'évêque national pour les anglophones.

Béliveau, pour sa part, était abasourdi. Mgr Ovide Charlebois, vicaire apostolique du Keewatin, lui conseilla de refuser carrément sa nomination comme titulaire de Saint-Boniface. Béliveau se dit disposé à démissionner si cela pouvait servir la cause des siens et "empêcher la glissade des sièges d'Edmonton,

⁴¹ AASB, lettre, Canadiens-français de Saint-Boniface au Pape Benoît XV, [Saint-Boniface, fin 1915 — début 1916], imprimé, 1 p.

⁴² *Ibid.*

Prince-Albert et Régina d'ici quelques années". Il demanda à Mgr O.-E. Mathieu, archevêque de Régina, de s'entendre avec les archevêques de Québec et de Montréal sur la ligne de conduite à suivre. L'épiscopat canadien-français, selon lui, devait appuyer sa démission de déclarations fermes et énergiques, sinon elle serait sans effet.⁴³ Estimant que la décision romaine correspondait à une volonté d'étouffer le diocèse de Saint-Boniface en se moquant de son nouveau titulaire, Béliveau en ressentait l'humiliation comme celle de toute une race.⁴⁴

Dans une lettre du 18 janvier 1916 adressée au Délégué apostolique, Mgr P. F. Stagni, Béliveau soutint que le remède proposé par Rome pour régler les problèmes de Winnipeg était trois fois plus néfaste que le mal lui-même.⁴⁵ Dix jours plus tard, l'archevêque écrivit à l'abbé Perrin de Québec pour lui expliquer les conséquences de la division proposée par Rome et suggérer une autre solution. Il invita également le cardinal Bégin à faire des pressions en ce sens.⁴⁶ Les mêmes suggestions se retrouvent dans un "Mémoire" daté du 10 février 1916 que Béliveau adressa à son Eminence le cardinal De Lai, secrétaire de la Sacrée Congrégation Consistoriale. Faisant le bilan des conséquences prévisibles, le document démontrait que Winnipeg hériterait de 53 paroisses et de 118 prêtres, tandis que Saint-Boniface ne retiendrait que 24 paroisses et 65 prêtres (dont 32 seulement pour le clergé paroissial). Par ailleurs, les trois quarts des maisons religieuses et des fidèles de langue française passeraient sous la juridiction de Winnipeg. Comme solution de rechange, Béliveau proposait d'abord de faire des deux archevêques des archevêques nationaux sur le seul territoire de l'ancien diocèse. Si toutefois la division territoriale devait demeurer, il fallait que le secteur situé à l'ouest de la rivière Rouge et au sud de l'Assiniboine fût rendu à la juridiction de l'archevêque de Saint-Boniface. Les deux villes de Winnipeg et de Brandon pourraient cependant faire partie de l'archidiocèse de Winnipeg, bien qu'étant, en tout ou en partie, dans le secteur réclamé par Saint-Boniface. La division suggérée par Béliveau faisait en sorte que chaque diocèse compterait environ 34,000 fidèles, que la majorité des

⁴³ AASB, lettre, Arthur Béliveau à O. E. Mathieu, [Saint-Boniface], le 13 janvier 1916, M.S., 2 p.

⁴⁴ AASB, lettre, A. Béliveau à Paul Bruchési, [Saint-Boniface], le 17 janvier 1916, M.S., 3 p.

⁴⁵ AASB, lettre, A. Béliveau à P. F. Stagni, Saint-Boniface, le 18 janvier 1916, copie, 2 p.

⁴⁶ AASB, lettre, A. Béliveau à Monsieur Perrin, [Saint-Boniface], le 27 janvier 1916, M.S., 5 p.

francophones serait dans Saint-Boniface et la majorité des anglophones, dans Winnipeg.⁴⁷

C'est cette deuxième suggestion de Béliveau qui, correspondant à celle des pétitionnaires anglophones de 1914, fut acceptée par Rome. Ainsi, la lettre apostolique *Inter Praecipuas*, émise par le Pape le 4 décembre 1915 puis adoptée par la Consistoriale le 9 décembre et modifiée en février et mars 1916 à la suite des interventions de Béliveau, fut lue devant les clercs et fidèles des Églises respectives (Winnipeg, Saint-Boniface, Régina, et al) le 14 mai 1916. Le Délégué entérina la chose.⁴⁸

Mais en dépit de la nouvelle répartition du territoire, les Franco-Manitobains se crurent toujours victimes d'une injustice. *La Libre Parole* de Winnipeg, journal du Parti libéral, publia dans son numéro du jeudi 18 mai 1916 un extrait de l'adresse présentée à l'archevêque Béliveau par Mgr Dugas lors de la lecture de l'acte d'érection de l'archidiocèse de Winnipeg. Une copie du journal parvint au Délégué apostolique qui protesta auprès de Béliveau contre la teneur de cet article jugé de "très mauvais goût et manquant absolument d'égard envers le Saint-Siège". Dugas y insinuaient que Rome avait cédé aux pressions d'un petit groupe d'agitateurs qui avaient profité de la vacance du siège pour promouvoir leur thèse. Le Délégué riposta qu'entre le jour du décès de Langevin et le jour de la nomination de Béliveau il n'avait reçu "aucune communication, ni écrite, ni verbale, directe ou indirecte, de qui que ce soit, évêque, prêtre ou laïque, touchant le diocèse de Saint-Boniface ou une division quelconque à y faire". Bien plus, il n'avait jamais eu connaissance de démarches faites à Rome par un "groupe" quelconque. Stagni qualifia en outre "d'incitation au schisme" une lettre d'un correspondant d'Ottawa, intitulée "L'injustice est consommée" et parue dans le même numéro de la *Libre Parole*. Il ne comprenait pas comment un journal catholique avait pu publier de pareilles choses.⁴⁹

L'archevêque de Saint-Boniface fit parvenir une longue réplique au Délégué. Tout en admettant que les termes employés par Dugas étaient un peu forts, Béliveau les expliquait par l'injustice criante dont avaient été victimes les catholiques francophones de l'Ouest. Il demeurait convaincu qu'il y avait eu inter-

⁴⁷ AASB, Arthur Béliveau Mémoire... au Cardinal De Lai, Saint-Boniface, le 10 février, 1916, imprimé, 8 p., plus annexes.

⁴⁸ AASB, P. F. Stagni, Décret, Ottawa, le 23 mai, 1916, 2 p.

⁴⁹ AASB, lettre, P. F. Stagni à A. Béliveau, Ottawa, le 30 mai 1916, 3 p., lettre no 13237.

vention d'un groupe d'activistes auprès du Saint-Siège et de la Délégation. A ce chapitre, il mentionnait plusieurs remarques de divers catholiques anglophones influents et le fait que "quelqu'un à la délégation sembl[ait] avoir été au courant de ce qui devait arriver, dès septembre dernier": au début de septembre, en effet, un anglophone avait appris que Sinnott serait son futur archevêque. Béliveau soulignait aussi que, de Chicago, était parvenue la nouvelle de la nomination de trois autres archevêques et ce, avant même que le Délégué ne le sût. Il défendit Mgr Dugas contre toute accusation et déclara au Délégué que les Canadiens français n'étaient pas loin de croire que Rome faisait cause commune avec ceux qui voulaient les écraser.⁵⁰ Les soupçons de Béliveau se précisèrent avec le temps et plus d'un an plus tard, il n'hésita pas à affirmer que la division de son archidiocèse et la nomination de Sinnott avaient été l'œuvre d'impérialistes anglais faisant pression sur Rome par l'entremise du roi d'Angleterre.⁵¹

* *

*

Rome avait choisi, en la personne de Mgr Sinnott, un homme à l'esprit ouvert et conciliant, un prélat au jugement sûr et des mieux renseignés sur les problèmes qu'il devait affronter. Né à l'Ile-du-Prince-Edouard en 1877, il avait fait ses études théologiques au Grand Séminaire de Montréal et à Rome. Au moment de sa nomination comme secrétaire particulier du Délégué apostolique en 1903, il était professeur au St. Dunstan's College de Charlottetown. Il assumait ses nouvelles fonctions à Ottawa le 26 novembre 1903, ayant été chaleureusement recommandé pour le poste par l'abbé Lecoq, supérieur du Grand Séminaire, et choisi par le secrétaire sortant de Mgr Sbarretti, l'abbé Louis R. Stickney, lui-même prêtre américain. Sinnott conserva sa charge jusqu'à son élection au siège de Winnipeg en décembre 1915.

Dans ses mémoires inédits, Sinnott réitère à plusieurs reprises son aversion pour les préjugés raciaux. Considérant que rien ne peut autant fausser l'objectivité d'une personne, il rend hommage à l'esprit de justice de Sbarretti. A son point de vue, Langevin avait toujours combattu au nom de la nationalité

⁵⁰ AASB, lettre, A. Béliveau à P. F. Stagni, [Saint-Boniface], le 12 juin 1916, M.S., 9 p.

⁵¹ AASB, lettre, A. Béliveau au Card. Bégin, [Saint-Boniface], le 23 mai 1917, M.S., 6 p.

canadienne-française et Fallon manquait de tact quand il abordait ces questions de race. Par ailleurs Sinnott est d'avis que l'archevêque Bourne avait eu raison de prôner l'usage de l'anglais dans le ministère auprès des immigrants. Selon lui, la réaction d'Henri Bourassa à la cathédrale Notre-Dame de Montréal, en 1910, avait été trop violente.

Au sujet de son élection comme archevêque de Winnipeg, Sinnott ne cache pas qu'il s'y attendait. Il avait lui-même reçu la dépêche romaine adressée à Stagni et lui demandant son avis. Le Délégué avait répondu: "Ma perte est un gain pour Winnipeg." La nomination fut obtenue par l'entremise du duc de Connaught, gouverneur général du Canada depuis le 13 octobre 1911. Ce dernier, comme le soupçonnait Béliveau, l'avait lui-même obtenue par le truchement de l'ambassadeur de Grande-Bretagne auprès du Vatican. Sinnott ignore ce qui avait incité Connaught à faire une telle démarche, mais il en dévoile l'existence tout en avouant que depuis 1914 une rumeur voulait que Winnipeg fût érigé en diocèse.

Sinnott fut sacré archevêque le 21 septembre 1916 dans la chapelle de la Délégation, par Stagni assisté de l'archevêque Gauthier d'Ottawa et de l'évêque McNally de Calgary, mais il n'entra en fonction que le 23 décembre 1916, plus d'un an après son élection. Il ne donne pas d'explications sur ce long délai, alléguant simplement qu'il hésitait à quitter son très cher ami Mgr Stagni et que d'autres raisons sérieuses le retenaient.⁵²

III — Conclusion

L'histoire des conflits entre catholiques francophones et anglophones précédant et provoquant la division de l'archidiocèse de Saint-Boniface en 1915 est un chapitre de la lutte pour le pouvoir entre Canadiens français et Canadiens irlandais du début du vingtième siècle. Les griefs des catholiques anglophones se polarisaient autour des réclamations d'un groupe d'origine irlandaise. La solidarité de ce groupe minoritaire aida à donner plus de poids à leurs revendications.

Les Canadiens français, tout aussi solidaires que les Irlandais, constituaient eux aussi une minorité au sein de la population de l'Ouest mais, avec cette différence, qu'ils étaient majoritaires au sein de l'Eglise catholique canadienne. Ils craignaient

⁵² AAW, A. A. Sinnott, *Mémoires...*, texte inédit, 75 p.

tout ce qui pouvait menacer leurs droits, particulièrement en danger depuis 1890. Deux minorités étaient donc en présence, se surveillant de près, avec une méfiance réciproque. Aux yeux des Irlandais, le Canadien français passait pour l'apôtre d'un nationalisme étroit donnant la priorité à la langue aux dépens de la foi, alors que les Canadiens français voyaient l'Irlandais comme l'ouvrier de la onzième heure qui voulait récolter les fruits du travail séculaire des missionnaires canadiens-français.

Mais c'était surtout la croissance de la population anglophone qui rendait difficile la position des Franco-Manitobains. Il y avait très peu d'immigration de francophones. De plus, presque tous les immigrants, reconnaissant que l'anglais était une nécessité dans la vie économique, sociale et politique, optaient pour l'anglais. Ainsi la population totale du Manitoba, selon les recensements décennaux du Canada, passa de 12,228 en 1871 à 610,118 en 1921 tandis que la proportion des francophones diminuait graduellement, passant de 17% qu'elle était en 1881 à seulement 7% en 1921. Le groupe catholique romain s'élevait à 5,452 en 1871 et à 105,394 en 1921. En soustrayant de ce nombre les 40,000 francophones recensés en 1921 (pratiquement tous catholiques), il reste 65,000 catholiques dont 44,119 Ruthènes qui avaient leur propre évêque national. C'est dire qu'il y avait quelque 21,000 catholiques anglophones au Manitoba en 1921.

De cet état de fait, on peut conclure que l'opinion variait selon l'idée qu'on se faisait de l'importance et de la prépondérance de l'anglais dans l'Ouest. Dans l'ensemble de la population, particulièrement chez les immigrants, on croyait généralement que l'Ouest était destiné à devenir anglophone. Les contestataires anglophones rassemblaient tous les non-francophones dans le groupe anglophone, prétendant que ceux qui ne s'y trouvaient pas déjà s'y intégreraient inévitablement. Le parti francophone, tout en excluant les non-catholiques au point de départ, insistait sur la division de la population catholique en groupes ethniques et linguistiques, de sorte qu'Allemands, Irlandais, Polonais, Italiens, etc., formaient des groupes distincts. Dans cette perspective le groupe de langue française était aussi nombreux que tous les autres sauf les Ruthènes réunis. Mais le problème se compliquait du fait que les deux parties ne citaient pas les mêmes chiffres. Ainsi pour Langevin et Béliveau il y avait dans l'archidiocèse quelque 31,000 catholiques francophones et 10,000 anglophones, tandis que les pétitionnaires anglophones de 1914-1915

prétendaient que l'archidiocèse comptait seulement 24,000 francophones et 26,000 anglophones catholiques. Qui Rome allait-elle croire ?

La situation à Winnipeg était tellement tendue, certains esprits si excités que Rome se devait d'intervenir. Le Saint-Siège refusa de nommer un évêque national, parce qu'il était convaincu, conseillé par l'aile impérialiste britannique (Connaught, Bourne, Fallon, McNally et al), que l'anglais deviendrait éventuellement la langue en usage dans l'Ouest canadien. Il convenait donc que la métropole de l'Ouest, Winnipeg, ait un archidiocèse et un titulaire de plein droit. Afin de doter les contestataires anglophones d'un pasteur ayant un rang égal à celui des francophones, le Saint-Siège décréta que Sinnott relèverait directement de Rome. Par ailleurs, se rendant compte de l'injustice manifeste du découpage des diocèses imposé par le consistoire de décembre 1915, Rome accepta les suggestions de Béliveau et de son parti.

Quant à Adélard Langevin, c'était un homme tout d'une pièce. Lorsque les principes étaient en jeu, aucun compromis n'était possible. Il lutta pendant vingt ans pour une cause qui avait peu de chance de succès. Il réussit tout de même à protéger ses ouailles de langue française d'un châtement encore pire que l'humiliation qu'on leur servit. Mais la marée d'immigrants adoptant pratiquement tous l'anglais, devait vouer à l'échec son rêve de bâtir un nouveau Québec dans l'Ouest canadien. Il mourut avec la bonne conscience d'avoir fait son devoir en toute équité. Alors qu'il présidait aux destinées de l'archidiocèse, la population catholique passa de quelque 20,000 fidèles à près de 100,000 de tous les rites. Il érigea des paroisses et fonda des œuvres pour les divers groupes ethniques, mais la majorité de son clergé était de culture et de langue françaises, vraisemblablement parce que bon nombre de paroisses de l'Ouest nécessitaient alors des prêtres à tout le moins bilingues et que le clergé anglophone était le plus souvent unilingue.